



APPEL À DES CANDIDATS POUR L'ÉLECTION DU PROCHAIN COMITÉ CENTRAL DES USAGERS DU CUSM

QU'EST-CE LE COMITÉ CENTRAL DES USAGERS

Le Comité central des usagers du CUSM (CCU du CUSM) est le comité reconnu et financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour :

- **Inform**er les usagers de leurs droits, soit les 12 droits inscrits dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;
- **Défend**re les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, sur demande, les droits et les intérêts d'un usager individuel, auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente ;
- **Accompagner et assister** l'utilisateur, sur demande, dans toute démarche qu'il entreprend, notamment en le référant au Protecteur du citoyen ou en l'assistant dans le dépôt d'une plainte auprès de ce dernier ;
- **Veiller** au bon fonctionnement du Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre et s'assurer qu'il dispose des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions ; et
- **Modérer, organiser et promouvoir des événements, des activités ou des projets** visant à informer, aider ou à soutenir les usagers et à favoriser l'amélioration de la qualité et de la sécurité des services et des conditions de vie des résidents.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le CCU du CUSM est composé de dix membres :

Un membre par site et deux membres dont l'expérience d'utilisateur implique au moins trois sites du CUSM.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Hôpital de Montréal pour enfants (1) • Hôpital Royal Victoria (1) • Institut thoracique de Montréal (1) • Centre du cancer des Cèdres (1) • Hôpital neurologique de Montréal (1) | <ul style="list-style-type: none"> • Hôpital général de Montréal (1) • Hôpital de Lachine (1) • Trois sites du CUSM (2) • CHSLD Camille-Lefebvre (1) |
|--|--|

- ❖ Tous les membres sont élus, à l'exception du représentant du Comité des résidents du pavillon Camille-Lefebvre (CHSLD), qui est nommé à la suite d'une élection distincte.

CRITÈRES POUR SE PRÉSENTER À L'ÉLECTION

- Le candidat doit être un patient actuel ou un ancien patient récent (ayant utilisé les services du CUSM au cours des deux dernières années), ou un représentant légal d'un patient ou un aidant naturel d'un patient.
- Dans le cas de L'Hôpital de Montréal pour enfants, le candidat doit être âgé de 13 à 18 ans. Un patient âgé de moins de 13 ans ne peut pas se présenter à l'élection, mais peut être représenté comme indiqué ci-dessus par un représentant légal et/ou un aidant naturel.
- Le candidat ne doit pas être un employé, un fournisseur ou un prestataire de services du CUSM et/ou de son institut de recherche et/ou de l'une de ses fondations.
- Le candidat ne doit pas être sous curatelle.
- Le candidat ne peut pas avoir d'antécédents judiciaires.
- Le candidat ne peut pas siéger simultanément à un groupe d'intérêt local (anciennement connu comme comité d'utilisateurs d'un site ou d'une mission) et doit être prêt à s'y retirer s'il est élu au CCU du CUSM.
- Pour l'élection de 2022, le candidat ne doit pas avoir siégé au CCU du CUSM au cours des trois dernières années.

CE QU'IL FAUT SOUMETTRE POUR ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION ET POUR QUELLE DATE

Les personnes souhaitant se présenter à l'élection doivent envoyer par courriel le formulaire de soumission de candidature dûment rempli ainsi qu'une lettre d'intérêt expliquant pourquoi elles considèrent qu'elles devraient être élues, **au plus tard le vendredi 11 novembre à 17h00**. La présidente d'élection approuvera ou rejettera les soumissions en fonction des critères susmentionnés dans un délai raisonnable, environ une semaine. L'adresse électronique de la présidente d'élection est la suivante (pour les documents de candidature, les règlements du comité, les soumissions et/ou les questions) :

Présidente de l'élection, Me Mathilde Crépeau : mcrepeau@mbavocats.ca

OÙ TROUVER LES FORMULAIRES DE CANDIDATURE ET LES RÈGLEMENTS DES COMITÉS

Site Web du CUSM : cusm.ca (<https://cusm.ca/comitedesusagers>)

Il est également possible de recevoir la documentation en envoyant une demande par courriel à la présidente d'élection.

AFFICHAGE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS

La liste officielle du scrutin et un résumé du profil de chaque candidat seront affichés le 12 septembre.

JOUR DU SCRUTIN

L'élection aura lieu lundi 26 septembre. Les informations relatives au jour de scrutin seront affichées le 12 septembre.

*le masculin est utilisé uniquement pour alléger la présentation du texte.